

**COMMUNE DE LABEGUDE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU MERCREDI 25 MARS 2026**

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Date de la Convocation : 19 mars 2026**

**Présents :** MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, SUCHON Emilie, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc

**Absents excusés et procurations :** MME MICHEL Sibylle à M MALOSSE Jean-Régis, M BARTHELEMY Norman à MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M GOSSE Pascal à M VOLLE Jean-Luc

**Absent excusé :** M GROS Cyril

**Secrétaire de séance :** MME GRASSET Geneviève

**N° 16/2026**

**CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'ACCUEIL  
DES ENFANTS DE LABEGUDE EN DISPOSITIF ULIS A L'EXTERIEUR**

Le maire informe le conseil municipal que la commune de Labégude ne disposant pas d'un dispositif ULIS dans son école publique, c'est la commune de Saint Etienne de Fontbellon qui a l'obligation d'accueillir les enfants concernés quelle que soit leur commune de résidence, après validation des services de l'Education Nationale.

Les frais de fonctionnement pour un élève scolarisé en dispositif ULIS s'élèvent à 1 000 € pour l'année scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention 2025/2026 pour 1 élève inscrit en dispositif ULIS, résidant sur la commune de Labégude.  
Celle-ci pourra être reconduite d'une année sur l'autre.

Fait et délibéré à Labégude, le 25 mars 2026.  
Au registre sont les signatures.

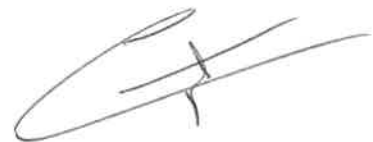
Pour extrait certifié conforme.

Le maire,  
PONTHER Jean-Yves

La secrétaire de séance,  
GRASSET Geneviève



Signature of Jean-Yves Pontther, Mayor of Labégude.



Signature of Geneviève Grasset, Secretary of the meeting.